



## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 février à 19h30, le conseil municipal de la commune de CUZIEU, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Laurence CROSNIER, Maire.

Présents : Mmes AMEEUW, CROSNIER, MARCHAND et POZZO. Mrs ALBERT, DEVENAT, MICHEL et VINIACOURT.

Absents excusés : Mme ROESCH (Procuration à Mr VINIACOURT), Mr GUSMEROLI (procuration à Mme MARCHAND).

Absente non excusée : Mme SEGUIER

Secrétaire de séance : Mme MARCHAND

Madame le Maire ouvre la séance en demandant l'approbation du procès-verbal de la séance précédente (séance du 10/12/2024). Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mme MARCHAND se porte volontaire pour être secrétaire de la présente séance.

### **Ordre du jour**

- 1. Travaux effectués, en cours et à venir**
- 2. Concession cimetière**
- 3. Convention Territoriale Globale 2025-2029**
- 4. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**
- 5. Adhésion à la convention de participation prévoyance souscrite par le Centre de Gestion de l'Ain**
- 6. Informations et questions diverses**

### **Synthèse de la séance :**

#### **1. Travaux effectués, en cours et à venir**

➤ Voirie : Toujours dans l'attente du marquage au sol (signalisation horizontale) du bas de la route de Fesnes. Travaux pris en charge par la CCBS dans le cadre de sa compétence voirie communale.

Projet de sécurisation de la RD31C traversée de Vollien : la commission travaux se réunira quand la commune aura eu un retour de l'agence routière départementale sur la date du programme de renouvellement et sur le projet d'aménagement. Une relance a été faite ce jour.

Ravinement route de Fesnes et endommagement du parking en face de la Mairie. Nécessité de faire une cunette en béton.

➤ Petit logement communal : Suite réparation fuite salle de bains, proposition de refaire le carrelage par le locataire (Mr Benjamin VINIACOURT). Matériaux achetés par la Mairie : CASTORAMA (520,65 € TTC) + Bricomarché (114,80 € TTC).

➤ Réparations lavoir de Vollien : Un expert viendra sur place le 19 février.

➤ Eglise : Besoin de vérification du chauffage gaz par un plombier habilité. Contact pris avec l'entreprise LAGRANGE de Belley.

➤ Une matinée nettoyage est prévue le samedi 08 mars matin. Un appel sera fait auprès des habitants volontaires sur Illiwap.

➤ Cimetière : La mise à jour des plans est sur le point d'être finalisée avec l'entreprise FINALYS qui permet d'y voir plus clair sur les emplacements disponibles. Des emplacements « cavurne » seront créés. Une délibération devra être prise pour définir les modalités de ce type de concession. Suite à la création de nouveaux caveaux en haut à gauche, nécessité de création de marches rendant l'accès plus facile. Des entreprises seront consultées.

➤ Elagage des chemins ruraux : 3 devis ont été demandés (AGRI-DEFIS / SCEA DU BAS BUGÉY / SERVI AGRI FOREST ) et le taux horaire se situe entre 60,00 € et 70,00 € pour un élagage effectué au rotor. Le conseil municipal retient l'entreprise SCEA DU BAS BUGÉY à 60€/h. Une quarantaine d'heures seront nécessaire pour ces travaux d'élagage.

## **2. Concession cimetière**

Lors du décès de Mr Didier AMEEUW, constat de difficultés rencontrées par la famille. Proposition de prise en charge de la concession au cimetière (400 € pour 50 ans) en reconnaissance des bons et loyaux services de sa femme, Chantal, surtout lors de l'animation des ateliers à l'époque des Temps d'Activités Périscolaires sous la mandature précédente.

Délibération : Tous les membres du conseil municipal présents (à l'exception de Mme Chantal AMEEUW qui s'abstient) approuvent cette décision.

Mme Chantal AMEEUW remercie chaleureusement les membres du conseil pour ce soutien qui la touche.

## **3. Convention Territoriale Globale 2025-2029**

C'est une convention cadre qui est signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ain, la Communauté de Communes Bugéy Sud et les communes qui le souhaitent. Elle permet d'orienter les actions sociales sur le territoire en fonction des besoins des habitants. Cette année la CCBS effectue un diagnostic social qui servira d'appui à ces actions.

Une précédente convention avait été signée en 2021, prenant fin au 31 décembre 2024.

Cette nouvelle convention a pour objectif d'apporter une cohérence territoriale autour des enjeux de la petite enfance, de l'enfance/jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits et aux services de la vie sociale et du logement. Les domaines sont très vastes. Par exemple, la précédente convention a permis d'obtenir des aides de la CAF pour la mise en place du transport à la demande (TAD) sur le territoire pour les jeunes, les personnes âgées et les demandeurs d'emplois. Cette convention s'inscrit également dans le cadre du projet de territoire de la CCBS et de sa politique sociale.

Cette convention n'a pas d'incidence sur les compétences des communes ou des EPCI et n'engage pas la commune financièrement. Elle est prévue pour la période 2025-2029 (5 ans) et intègre un plan d'action validé en comité de pilotage

Délibération : Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de signer cette convention.

## **4. Urbanisme et Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

➤ Mr Alexandre DEVENAT informe le conseil municipal que le coût du service urbanisme (versé à la CCBS) va exploser en 2025 (il passera de 6 696 € en 2024 à 10 147 € en 2025) en raison d'une augmentation du nombre de demandes d'autorisations sur la commune mais aussi en raison d'une révision des coûts de fonctionnement du service d'Application du Droit des Sols de la CCBS. Madame le Maire fait remarquer que ce n'est pas anodin sur le budget de fonctionnement.

➤ Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle doit déposer une autorisation d'urbanisme en Mairie à titre personnel et qu'il faut nommer une personne signataire pour cette demande qui la concerne. Elle propose de désigner Mme MARCHAND car c'est elle qui a représenté la commune lors du bornage de la parcelle concernée par la DP de division.

Délibération : Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de désigner Mme MARCHAND pour la signature des documents liés à cette demande.

➤ SCoT : Ce document d'urbanisme détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement du territoire. Il doit être révisé au regard de la loi Climat et Résilience qui vise à baisser de moitié la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2050. Cette révision est portée par la CCBS en collaboration avec toutes les communes. Elle passera par 4 étapes :

- Diagnostic territorial, environnemental & analyse de la consommation foncière (janvier-avril 2025).
- Positionnement des élus du territoire sur les axes de développement et les objectifs des politiques publiques pour l'établissement d'un Projet d'Aménagement Stratégique (mars-septembre 2025).

- Déclinaison des objectifs du PAS aux documents d'urbanisme locaux (juillet-novembre 2025) et enquête publique (décembre 2025).
  - Approbation du SCOT en janvier 2027 suite à l'installation des nouvelles mandatures et nouveaux élus (cela laissera le temps aux équipes nouvelles de se pencher dessus avant son approbation).
- Réunion prévue le lundi 17/02 à 17h30 et ateliers « enjeux/défis » mercredi 19/02 de 08h30 à 12h30 destinés à tous les élus qui le souhaitent.

#### **5. Adhésion à la convention de participation prévoyance souscrite par le Centre de Gestion de l'Ain**

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 impose aux employeurs territoriaux de financer une partie de la prévoyance des agents publics. Depuis le 1er janvier 2025, cette participation est fixée à 20 % des cotisations. Il est proposé de fixer le montant de la participation financière à 10 €/agent/mois.

Délibération : Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

#### **8. Informations et questions diverses**

- Réponse à la demande d'achat de la parcelle A556 par Mr Valentin MICHEL : celle-ci fait partie du plan de zonage de gestion forestière et ne peut être vendue.
- Le rendez-vous chez le notaire pour la cession de la parcelle A1359 à la commune a été annulé par Mme BEILLIONET. Attente d'un nouveau rendez-vous.
- La prise de poste du nouvel agent communal se passe très bien. Il est présent sur la commune le samedi matin ou le mercredi après-midi.
- Le prochain conseil municipal sera consacré au vote du budget et aura lieu le 09 avril prochain à 19h00.

Séance levée à 21h00.

Le présent procès-verbal est établi conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il sera soumis à validation lors de la séance du conseil municipal du 09 avril 2025.

Le Maire  
Laurence CROSNIER



La secrétaire de séance  
Stéphanie MARCHAND